



TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du jeudi 05 juillet 2018

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Guy BOYER, Christine MARTIN, André AUBERT, Stéphane LESTIEVENT, Yannick COSTE

Excusés : Christelle GRAVIERE, Marie MONTEIL représentée par Bruno EYZAT, Henry VERGNE représenté par André AUBERT

Absents: Élodie SERTILLANGE, Claude LAMART

Secrétaire(s) de la séance : Christine MARTIN

1 Désignation d'un référent pour la lutte contre le campagnol

Après en avoir délibéré 6 pour 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de désigner André AUBERT référent communal pour la lutte contre le campagnol terrestre. Monsieur André AUBERT sera chargé de relayer l'information vers les agriculteurs (calendrier formation, Bulletins de Santé du Végétal, journées techniques,...) et de faire remonter les actions entreprises par les agriculteurs de la commune.

2 Demande de protection fonctionnelle

Monsieur Bruno EYZAT concerné ne prend pas part au vote.

Monsieur Bruno EYZAT ayant subi une agression pendant le conseil municipal du 26 avril 2018, alors qu'il était dans l'exercice de ses fonctions de maire, demande au conseil municipal sa protection fonctionnelle.

La commune lui doit, sa protection fonctionnelle au titre de l'article L.2123-34 du CGCT, et prendre en charge ses frais d'avocat (l'avocat désigné par GROUPAMA, assureur de la commune).

Après en avoir délibéré 4 pour 2 abstentions, le Conseil Municipal décide d'accorder une protection fonctionnelle à Monsieur Bruno EYZAT.



TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du vendredi 21 septembre 2018

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Marie MONTEIL, Claude LAMART, Guy BOYER, Christine MARTIN, Henry VERGNE, André AUBERT, Stéphane LESTIEVENT, Yannick COSTE

Excusés : Christelle GRAVIERE représentée par Claude LAMART, Élodie SERTILLANGE représentée par Christine MARTIN

Secrétaire(s) de la séance : Marie MONTEIL

1 Projet "Commune nouvelle" consultation de la population

Les élus de la commune de Trémouille Saint-Loup et de Cros ont la volonté de créer une "commune nouvelle".

Les deux communes appartiennent au même bassin de vie, sont membres de la même communauté de communes, sont dans la même strate de population, ont des fiscalités approchantes, partagent les mêmes objectifs en matière d'engagement du territoire, collaborent dans les mêmes syndicats (eau potable, l'électricité...)

Avant de prendre une délibération, le Conseil Municipal

-Décide 9 Pour 2 Contre de faire une consultation publique avec une vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal s'engage à respecter le résultat de la consultation des électeurs.

2 Demande d'indemnité du Père MALVEZIN

Père Michel MALVEZIN, curé de la Paroisse sollicite la commune pour une indemnité de gardiennage. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention par nombre d'habitants. Il précise à l'assemblée que la population municipale au 1er janvier 2018 est de 134 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une indemnité de gardiennage soit 1 € / habitant soit 134 €.

3 Groupama Protection Juridique

La Maison des Associations qui a moins de 10 ans fait l'objet de désordres qui empêchent aujourd'hui une utilisation normale de la salle et pourrait justifier l'organisation d'une expertise judiciaire.

La loi 78-12 du 04 janvier 1978 informe sur la nature des dommages couverts par l'assurance des professionnels du BTP; Celle-ci stipule que l'assurance décennale du bâtiment s'applique à tout dommage lié aux travaux qui remet en cause la solidité du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

Décide:- d'une requête auprès du tribunal administratif en vue d'une expertise judiciaire.

4 Mise à disposition de la plate forme touristique de diffusion Module E.Rando63

Le tourisme est un levier essentiel de développement économique, d'attractivité et d'aménagement de nos territoires. Dans ce secteur, la randonnée est la première activité pratiquée par le touristes et le Puydômois;

Le Conseil départemental a choisi de mettre gratuitement à la disposition des communes, des Communautés de communes et des Offices de tourisme du Puy de Dôme un outil de diffusion et de promotion de l'offre touristique:la plate forme ModuleE-Rando63.

Cet outil permet de diffuser sur les sites internet, tablettes ou smartphones les circuits de randonnées.

Le Conseil Municipal ,après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la plate forme Module E-Rando63

5 Restauration registre État Civil

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal la nécessité de restaurer certains documents appartenant aux fonds archives de la commune. Ces documents sont les registres d'actes d'État Civil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,à l'unanimité des membres présents:

-Décide de réaliser la restauration du registre d'État Civil naissance 1873-1882

6 Reconnaissance de la commune en zone sinistrée sécheresse 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conséquences pour la profession agricole de la sécheresse subie de mai à septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 pour 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à demander que la commune soit déclarée sinistrée au titre des calamités agricoles.

RESULTAT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE COMMUNE NOUVELLE CROS/TREMOUILLE SAINT-LOUP

-67,88 % de la population est venu voté (112 votants,165 électeurs)

- sur les 109 votants qui se sont exprimés :

14 ont voté OUI

95 ont voté NON



